**No 8075**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

**PROJET DE LOI**

**portant modification** **de la loi du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d’aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l’énergie causée par l’agression de la Russie contre l’Ukraine**

**\*\*\***

**Résumé**

Le présent projet de loi a pour objet de modifier la loi du 15 juillet 2022 visant à mettre en place un régime d’aides aux entreprises particulièrement touchées par la hausse des prix de l’énergie causée par l’agression de la Russie contre l’Ukraine.

Une partie de ces modifications vise à tenir compte des amendements apportés l’encadrement temporaire de crise pour les mesures d’aide d’État visant à soutenir l’économie à la suite de l’agression de l’Ukraine apportés le 20 juillet 2022.

De plus, le projet de loi met en œuvre des mesures en faveur des entreprises retenues dans le cadre du Comité de coordination Tripartite, incluant notamment :

* l’introduction d’une nouvelle aide en matière énergétique pour les entreprises. Celle-ci vise à soutenir les requérantes pour lesquelles les achats de produits énergétiques correspondent à au moins 2% de leur chiffre d’affaires ou de leur valeur de production pendant le mois pour lequel la requérante fait une demande d’aide ;
* le rallongement de la période éligible pour les deux autres types d’aides introduites par la loi du 15 juillet 2022 ;
* l’augmentation du plafond du montant total de l’aide aux entreprises couvrant une partie des surcoûts du gasoil utilisé comme carburant routier de 400 000 euros à 500 000 euros.